|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2020Genève, 9-19 juin 2020** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 18** | **Document C20/44-F** |
| **27 avril 2020** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| RAPPORT DE L'AUDITEUR INTERNE SUR LES ACTIVITéS D'AUDIT INTERNE |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport couvre les activités d'audit interne menées durant la période allant de mai 2019 à avril 2020.Suite à donnerLe présent rapport est transmis au Conseil **pour examen**.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Règlement financier et Règles financières de l'UIT (2018), Article 29*](https://www.itu.int/en/council/Documents/Financial-Regulations/S-GEN-REG_RGTFIN-2018-PDF-F.pdf) |

Introduction

1 Le présent rapport est transmis au Conseil de l'UIT au titre de l'Article 29 du Règlement financier (2010). Conformément à la Charte d'audit interne de l'UIT[[1]](#footnote-1), le présent rapport est soumis au Secrétaire général et présenté au Conseil pour examen. Il couvre les activités menées durant la période allant de mai 2019 à avril 2020.

2 S'agissant de la période couverte par le rapport, l'Unité de l'audit interne se composait de trois fonctionnaires de la catégorie professionnelle – un P5 (chef de l'Unité), un P3 (auditeur interne) et un P2 (auditeur interne junior). Un fonctionnaire de la catégorie des services généraux (assistant d'audit) a travaillé à temps plein à l'Unité. L'Unité compte donc trois postes de la catégorie professionnelle et un poste de la catégorie des services généraux.

3 L'Unité de l'audit interne confirme qu'elle se conforme dans ses activités d'audit aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA)[[2]](#footnote-2), ainsi qu'aux dispositions de la Charte d'audit interne de l'UIT[[3]](#footnote-3). En outre, elle confirme qu'au cours de la période couverte par le présent rapport, ses membres n'ont supervisé aucune des activités ayant fait l'objet d'un audit, ni n'en ont été responsables, et qu'ils n'ont pas exercé à l'UIT de fonctions comptables ou opérationnelles.

Orientation et champ des activités d'audit interne

4 Conformément à la Charte d**'**audit interne, le plan pour l**'**Unité de l**'**audit interne pour 2019 a été examiné par le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) à sa 22ème réunion et approuvé par le Secrétaire général le 26 mars 2019. Le plan pour l'Unité d'audit interne n'a pas encore été élaboré pour 2020. Cela est essentiellement dû au fait que l'Unité participe dans une large mesure aux travaux d'enquête qui seront poursuivis durant une grande partie de l'année 2020 et continuera de participer à ces travaux jusqu'à ce que le poste d'enquêteur soit adopté et pourvu. Les travaux de l'Unité de l'audit interne sur les enquêtes s'appuient sur la Charte d**'**audit interne, qui stipule que *les auditeurs internes procèdent à des enquêtes en cas d'allégation ou de présomption de fraude ou de mauvaise administration* et que *l'Unité de l****'****audit interne peut fournir des services de conseil au sein de l'UIT.*

5 L'Unité de l'audit interne remet systématiquement des exemplaires des rapports d'audit interne au Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT ainsi qu'au CCIG. Conformément à la disposition 29.5 du Règlement financier de l'UIT, des rapports finals d'audit interne peuvent être mis à la disposition des États Membres ou de leurs représentants désignés. Un mécanisme simplifié d'accès aux rapports d'audit interne est en place depuis octobre 2015. Au cours de la période couverte par le présent rapport, aucune demande d'accès à des rapports d'audit interne n'a été reçue via le nouveau mécanisme en ligne.

Objectifs et conclusions des missions d'assurance

6 Les missions d'assurance avaient pour objectif d'évaluer: i) les aspects liés à la gouvernance des opérations de l'Union auditées; ii) les pratiques en matière de gestion des risques; et iii) l'efficacité des contrôles (internes). Un niveau de priorité est attribué aux recommandations résultant des travaux d'audit, en fonction des incidences et de la probabilité d'une déficience (élevée, moyenne, faible).

Sur la base des différentes missions d'assurance menées à bien par le passé, l'Unité de l'audit a conclu que, globalement, il était nécessaire d'améliorer la gouvernance et la gestion des risques des processus examinés et de rendre les contrôles plus efficaces dans les différents domaines vérifiés. Des améliorations pourraient être apportées dans ces domaines afin de permettre à l'Unité de l'audit interne de fournir au Secrétaire général une assurance raisonnable que la gouvernance et la gestion des risques sont adaptées et que les contrôles sont efficaces. Les recommandations adressées à la direction sont actuellement mises en œuvre, avec l'appui du Secrétaire général, ce qui renforcera encore la capacité de l'UIT à remplir son mandat.

7 L'Unité de l'audit interne assure le suivi de la mise en œuvre des mesures recommandées, si nécessaire.

La mission d'assurance suivante a été menée:

*A Inspection des activités des bureaux régionaux/bureaux de zone – projets, initiatives régionales et actions*

8 L'Unité de l'audit interne a procédé à une inspection des activités des bureaux régionaux/bureaux de zone pendant la période allant de janvier 2008 à mars 2019. Dans le cadre de cette inspection, un échantillon de projets, d'initiatives et d'actions menés par les bureaux régionaux/bureaux de zone du BDT a été passé en revue, de même que certains projets d'envergure mondiale ayant des incidences dans les régions.

9 L'Unité de l'audit interne a conclu que les questions ci-après devaient faire l'objet d'une attention hautement prioritaire (point a) ci-dessous) ou prioritaire (point b) ci-dessous):

a) Il a été constaté que les lignes directrices relatives à la gestion de projet étaient dépassées et présentaient des lacunes majeures en ce qui concerne la phase de planification des projets. Aux niveaux du responsable de projet, du coordonnateur de projet et du directeur régional, l'organisation générale des responsabilités, les rôles et les responsabilités ne sont pas clairement définis. Il a été recommandé que, lorsque la version définitive des nouvelles lignes directrices relatives à la gestion de projet aura été établie, l'organisation générale des responsabilités, les rôles et les responsabilités pour les fonctions susmentionnées soient examinés et précisés. Cet examen prévoirait une structure pour la gouvernance des projets établissant des liens clairs avec la gestion axée sur les résultats et le cadre de responsabilisation de l'UIT. Par ailleurs, en ce qui concerne le recrutement et le recours à des experts (contrats SSA), la gestion des risques n'est pas adaptée et les contrôles sont inefficaces. Il a été recommandé d'envisager de toute urgence la mise en place de procédures et pratiques appropriées au sein de l'Union, afin de traiter de manière adéquate le recrutement et la gestion des contrats SSA.

b) Pour deux projets majeurs faisant partie de l'échantillon, des défaillances particulièrement importantes ont été constatées au niveau de la planification, de la mise en place, de la mise en œuvre, du suivi, du recours aux experts et de la passation de marchés. Il a été recommandé d'adopter des plans concrets et une feuille de route concernant la façon de poursuivre/mener à bien la mise en œuvre de ces deux projets. Il a été estimé que la gestion des risques pour tous les projets et toutes les activités menées au titre du Plan opérationnel était inadaptée. Il a été recommandé d'élaborer des procédures, des outils et des normes à utiliser à l'échelle du BDT pour la gestion des risques au niveau des projets et pour les activités financées sur le budget ordinaire. Les outils d'information et de communication du BDT sont inefficaces et il a été recommandé d'identifier ces outils, l'objectif étant de mieux appuyer les travaux du BDT, en particulier d'améliorer la définition et le suivi des projets, des initiatives et activités financées sur le budget ordinaire, ainsi que l'établissement des rapports correspondants. S'agissant des manifestations organisées par le BDT dans les régions, il a été constaté que le suivi était inadapté et qu'il existe un risque élevé que les ressources ne soient pas utilisées de façon efficace et efficiente. Il a été recommandé que des contrôles spéciaux a priori et a posteriori visant l'organisation des manifestations (ateliers, séminaires, conférences) soient mis en œuvre. Il a également été recommandé que les systèmes et contrôles actuels liés au suivi des projets fassent l'objet d'une évaluation afin i) d'identifier les améliorations à apporter au partage des informations; et ii) de prendre les mesures qui s'imposent à l'encontre des responsables de projet qui ne rendent pas compte de manière appropriée et en temps voulu de la mise en œuvre des projets.

10 La Directrice du BDT et le Chef du Département HRMD ont approuvé toutes les recommandations formulées et s'engagent à les mettre en œuvre dans les plus brefs délais. Par ailleurs, il convient de noter qu'une évaluation des outils informatiques est en cours et qu'il est prévu, dans ce contexte, de remanier entièrement les outils du BDT, notamment d'élaborer des tableaux de bord en temps réel. Certaines mesures sont déjà mises en œuvre ou ont été prises afin d'appliquer ces recommandations.

Enquêtes de l'Unité de l'audit interne

11 L'Unité de l'audit interne, en sa qualité d'instance habilitée à réaliser des enquêtes, a mené à bien deux enquêtes et procède actuellement à six enquêtes. Elle a également fourni un appui important à deux enquêteurs extérieurs dans le cadre de deux enquêtes.

12 Deux enquêtes ont été menées à bien par l'Unité de l'audit interne:

a) Une enquête formelle concernant une plainte liée à i) des allégations concernant un comportement inapproprié de la part de deux anciens superviseurs à l'encontre du plaignant; ii) une violation présumée de la politique en matière de lutte contre la fraude par deux anciens superviseurs; et iii) des allégations de représailles à la suite du signalement, par le plaignant, du comportement répréhensible de l'un des superviseurs. L'UIT a chargé un enquêteur extérieur de mener une enquête, avec l'appui du personnel de l'Unité de l'audit interne, au sujet des allégations concernant le comportement inapproprié de deux anciens superviseurs à l'encontre du plaignant (l'enquête s'est achevée en octobre 2019 et les résultats ont été communiqués au Secrétaire général de l'UIT).

b) Une enquête formelle concernant une plainte liée à des allégations selon lesquelles un membre du personnel aurait accès à des informations potentiellement confidentielles et sensibles qui ne relèvent pas de son mandat (l'enquête s'est achevée en décembre 2019 et les résultats ont été communiqués au Secrétaire général de l'UIT).

13 Six enquêtes sont actuellement menées par l'Unité de l'audit interne: trois enquêtes font suite à des plaintes visant trois membres du personnel qui exerceraient des activités extérieures non autorisées, une enquête fait suite à une plainte visant un membre du personnel qui aurait obtenu des allocations et/ou indemnités auxquelles il n'a pas droit, une enquête fait suite à une plainte visant plusieurs membres du personnel qui auraient encouragé la diffusion d'informations potentiellement confidentielles ou sensibles à l'extérieur, en auraient été témoins ou y auraient participé activement, et une enquête fait suite à une plainte visant un membre du personnel qui aurait détruit et/ou dissimulé des dossiers de l'UIT.

14 Un appui important a été fourni à un enquêteur externe recruté en vue de mener à bien:

a) un complément d'enquête visant à établir s'il existe des défaillances d'ordre individuel ou systémique et/ou des manquements au niveau des responsabilités de la direction dans la supervision et la surveillance des activités au sein du bureau régional où le cas de fraude grave a été découvert en 2018 (l'enquête s'est achevée en janvier 2020); un appui important a également été fourni à un autre enquêteur recruté en vue de mener à bien:

b) une enquête formelle concernant le comportement inapproprié présumé d'un membre du personnel de l'UIT à l'encontre de plusieurs autres membres du personnel (cette enquête est toujours en cours).

Services de conseil de l'Unité de l'audit interne

*B Procédure de sélection du Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT*

15 Sur recommandation du CCIG, le Secrétaire général a demandé à l'Unité de l'audit interne de diriger le processus de sélection d'un nouveau Vérificateur extérieur des comptes. À sa session de 2018, le Conseil a désigné les personnes recommandées par les six organisations régionales de télécommunication pour devenir membres du Comité d'évaluation et soumettre au Conseil à sa session de 2019 un rapport sur les résultats de ses travaux. Avec l'appui du secrétariat de l'UIT, le Comité d'évaluation a mené à bien ses travaux concernant la procédure d'appel d'offres en vue d'identifier l'institution supérieure de contrôle des finances publiques d'un État Membre de l'UIT qui répond le mieux aux critères établis dans la Demande de propositions en vue de la vérification des comptes de l'Union.

16 L'Unité de l'audit interne a continué d'aider les membres du Comité d'évaluation, tout au long de la procédure, à mener ses travaux, et a fourni des orientations sur les questions de procédure et les questions techniques liées à l'audit, le cas échéant. Un rapport sur les travaux du Comité d'évaluation est soumis séparément au Conseil pour examen.

*C Processus de sélection pour la vérification juricomptable (Décision 613 du Conseil)*

17 À sa session de 2019, le Conseil a adopté la Décision 613, par laquelle le Secrétaire général est chargé de procéder à une vérification juricomptable. L'Unité de l'audit interne a élaboré un "appel à manifestation d'intérêt" conjointement avec la Division des achats, et a également mis la dernière main à une "demande de propositions" avec l'aide d'un consultant. La demande de propositions a été close le 15 avril 2020, et le processus de sélection de l'entreprise chargée d'effectuer la vérification juricomptable est en cours.

Suite donnée aux recommandations formulées par l'Unité de l'audit interne

18 Durant la période couverte par le rapport, l'Unité de l'audit interne a continué de donner suite aux recommandations formulées dans les rapports d'audit précédents. Il a été noté que des progrès avaient été accomplis au cours des 12 derniers mois et les statistiques relatives à la mise en œuvre se présentent comme suit (au 15 octobre 2019):

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Année | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019(\*) | Total  |
| Nombre de rapports d'audit | 2 | 0 | 4 | 4 | 7 | 4 | 5 | 4 | 2 | **32** |
| Recommandations – Total | 17 | – | 113 | 55 | 34 | 22 | 30 | 26 | 15 | **312** |
|  En cours | 0 | – | 5 | 2 | 1 | 8 | 13 | 16 | 9 | **54** |
|  Retardées | 3 | – | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | **3** |
|  Closes | 14 | – | 108 | 53 | 33 | 14 | 17 | 10 | 6 | **255** |
|  |
| % de recommandations en cours | 0% | – | 4% | 4% | 3% | 36% | 43% | 62% | 60% | **17%** |
| % de recommandations retardées | 18% | – | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | **1%** |
| % de recommandations closes | 82% | – | 96% | 96% | 97% | 64% | 57% | 38% | 40% | **82%** |
| (\*) Actualisé. |

19 La description générale de l'importance des recommandations toujours en cours de mise en œuvre, se présente comme suit:

Faible

Critique

20 Les recommandations essentielles datant de 2019 sont issues de la lettre de recommandation que l'Unité de l'audit interne a établie, suite à l'enquête concernant le cas de fraude (voir le paragraphe ci-dessus concernant *les enquêtes*). Elles concernent essentiellement la nécessité de renforcer les contrôles en matière d'achats ainsi que les procédures de contrôle et de surveillance relatives aux bureaux régionaux/bureaux de zone pour ce qui est du recrutement d'experts extérieurs (au titre de contrats d'engagements spéciaux). Pour 2018, la recommandation essentielle avait trait à la nécessité d'élaborer un Manuel sur la passation de marchés (qui viendrait renforcer les contrôles dans ce domaine). S'agissant des recommandations formulées antérieurement, la direction a tenu régulièrement informée l'Unité de l'audit interne (et le CCIG) des progrès accomplis en la matière.

Questions relatives à la méthodologie d'audit

21 Conformément aux directives de l'Institut des auditeurs internes, une évaluation de la qualité devrait être menée à bien au minimum tous les 5 ans. Par conséquent, l'UIT a demandé qu'une revue d'assurance qualité soit réalisée en février 2020. Au terme d'un processus d'appel d'offres, l'UIT a conclu un contrat avec un ancien président de l'Institut mondial des auditeurs internes afin de réaliser cette revue. Celui-ci a été en mesure de confirmer que la fonction d'audit interne de l'UIT est globalement conforme aux normes et au code de déontologie.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Ordre de service 13/09, promulgué par le Secrétaire général le 27 juin 2013. [↑](#footnote-ref-1)
2. Institut des auditeurs internes, [www.theiia.org](http://www.theiia.org/). [↑](#footnote-ref-2)
3. Ordre de service 13/09, promulgué par le Secrétaire général le 27 juin 2013. [↑](#footnote-ref-3)